

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1079 accordant un pécule.

n° 1079

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 décembre 1940

Numéro JO  
n° 529 du 31/12/1940

Date du numéro  
31 décembre 1940

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 9 mars 1938 réorganisant la milice indigène de la colonie

**Vu** l'arrêté du 30 mai 1938 pour l'application du décret du 9 mars 1938

Sur proposition du capitaine commandant la milice indigène,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le milicien de 1re classe après 8 ans Naggi Ali, numéro matricule 233, est libéré du service actif pour compter du 14 novembre 1940. Art. 2. — Il est alloué au milicien de 1re classe Xaggi Ali, numéro matricule 233, qui a accompli, au 11 novembre 1940, 15 ans 9 mois 7 jours de service. un pécule de deux mille cinq cents francs. Art. 3. — Le capitaine commandant la milice indigène est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée.

**NOUAILHETAS.**